

## Assemblée Générale FNB PARIS – 11 décembre 2015

Monsieur le ministre,

Mesdames, Messieurs, nos invités et chers collègues,

Un an déjà, une année d'apprentissage,

Merci à toute mon équipe.

Nous ne sommes encore pas sortis de la crise, nous avons tous essayé d'y répondre.

Les premiers mois, il faut découvrir les différents sujets et essayer de les comprendre, puis c'est le temps de l'analyse et des échanges avec nos partenaires. Enfin, c'est le moment de proposer les pistes d'amélioration.

Que la vie semble facile.

La vie de notre fédération passe par notre volonté de mettre en commun ce qui nous unit et aussi surtout ce qui nous divise.

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas. C'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles. »

*Sénèque*

Nous devons trouver les meilleures réponses en accord avec nos partenaires pour trouver le dénominateur commun : l'intérêt général.

Cette recherche est essentielle ; elle amène crédibilité et lisibilité et souvent beaucoup de progrès car elle est basée sur la confiance.

Merci à vous tous, j'y reviendrai après.

---

Monsieur le ministre, j'ai des préoccupations pour notre filière mais aussi de grandes satisfactions. Excusez-moi de commencer par ce qui nous préoccupe.

## 1. Poussières de bois / compte pénibilité

Le compte pénibilité va entrer en vigueur en 2016. Les poussières de bois, considérées par le ministère du travail comme des agents chimiques, font partie des facteurs de pénibilité. Un choix lourd de conséquences.

Il existe une réglementation européenne, sur laquelle sont calés tous les constructeurs de machines-outils, qui fixe le seuil d'exposition maximum à 5 mg/m<sup>3</sup> d'air. Une révision est en cours d'examen avec un nouveau seuil à 3 mg/m<sup>3</sup> d'air mais le processus européen est long.

Depuis 2003, la France trouve que ses poussières de bois sont plus irritantes que les poussières allemandes et suédoises et a fixé un seuil franco-français de 1 mg/m<sup>3</sup> d'air. Depuis cette date, se sont multipliés réunions, conventions, études et investissements de toute nature pour atteindre plutôt mal que bien ce seuil de 1 mg/m<sup>3</sup> d'air qu'aucun constructeur de machine au monde ne peut garantir.

Le projet de décret du ministre du travail, gardé secret jusqu'au bout, prévoit d'abaisser à nouveau le seuil au titre du seuil d'exposition pénibilité à 0,2 mg/m<sup>3</sup> d'air, soit 25 fois inférieur à la réglementation européenne. Oui, 25 fois inférieur, alors que globalement les affectations liées aux poussières y compris les rhinites représentent 0,4 % des maladies professionnelles. Je dis bien 0,4 %.

Au-delà d'une exposition supérieure à 0.2 mg/m<sup>3</sup>, les entreprises devront financer le départ anticipé à la retraite de tous leurs salariés par des cotisations fortement majorées. Un nouveau régime « spécial » de retraite en quelque sorte. Avec un tel seuil fixé sans bon sens ni pragmatisme, les entreprises vont devoir payer « à l'aveugle » sans aucun espoir de voir leur contribution baisser, le seuil retenu étant hors de portée des petites comme des grandes entreprises. La prévention, objet du compte pénibilité, sera sans effet, et risque même de décourager nombre de chefs d'entreprises s'ils n'ont aucun espoir de voir leurs efforts reconnus en raison d'un seuil d'exposition idéologiquement bas.

Vous comprendrez, Monsieur le Ministre, que cette façon de traiter les problèmes ne nous convient pas.

Nous voudrions plus de pragmatisme, moins d'idéologie, plus d'harmonisation européenne, plus de proportionnalité dans le traitement du problème, car comme vous, nous voulons assumer nos responsabilités. Je ne suis pas dur dans mes propos mais désabusé. A ce stade de la discussion, ce n'est pas la poussière qui nous irrite mais l'incapacité que nous avons à nous faire entendre.

## 2. Office National des Forêts : contrat d'objectif

La FNB, 1<sup>er</sup> interlocuteur commercial de l'Office, souhaite rappeler en avant-propos son attachement à une ONF forte et efficace.

Nous avons besoin, pour sécuriser nos approvisionnements, de visibilité, d'un opérateur unique capable d'entraîner la forêt publique.

Cette ambition partagée ne nous exonère pas d'inquiétudes :

### ➤ Les volumes : 2 points critiques

- Les industriels ont besoin de connaître non pas la quantité globale de bois qu'est capable de mobiliser l'ONF mais la quantité de bois d'œuvre, d'industrie et d'énergie par région et par essences. Cela devrait, selon nous, figurer dans les objectifs prioritaires de l'établissement pour combler au plus vite cette lacune. Les nids d'oiseau et les merrains ne sont pas de valeur et d'intérêt équivalent... pour l'ONF comme pour ses clients.
- Dans le dernier COP signé en 2010, l'ONF s'était engagée à produire 16 millions de m<sup>3</sup> en 2016 contre 14,5 millions m<sup>3</sup> alors que le marché n'était pas limitant. Le résultat 2015 sera vraisemblablement de 12,9 millions m<sup>3</sup> soit une baisse de 1 million de m<sup>3</sup> sur un an. Et pourtant, à l'époque, l'objectif était présenté par l'office comme raisonnable. Pour le nouveau COP en cours de signature, rien n'est prévu pour contraindre l'office à tenir ses objectifs et aucune réflexion n'a été menée pour déterminer les causes de cet échec. C'est pour nous une forte source d'inquiétude. Quelle visibilité pour nos investissements ?

### ➤ Les activités concurrentielles

C'est un point faible de l'office car en le pratiquant sans changement, il s'expose aux critiques de ses clients et à des recours.

Nous observons depuis cette année une recrudescence des plaintes d'entreprises sur les conditions extrêmement dérogatoires dont bénéficient certaines filiales (lots de bois réservés, exploitation forestière moins contraignante, pesée des bois complaisante, absence de mise en concurrence...).

Ces activités s'exercent, par ailleurs, pour une bonne partie d'entre elles, en majorant le chiffre d'affaires de l'office mais en dégradant son résultat. Le COP n'a pas abordé cette question qui reste donc entière et source de tensions. Faute de l'aborder, l'issue risque d'être juridique.

➤ Les forêts soumises à contraintes environnementales

Faute de compensation financière, les forêts protégées progressent créant dans leur sillage des déserts économiques en laissant sans approvisionnement les entreprises qui y sont implantées depuis des générations. Plus de 200 000 ha ont ainsi été mis sous cloche à l'ONF ces dernières années. Cette approche, qui oppose économie et environnement, n'est pas la bonne car, dans ce mécanisme, l'économie est toujours perdante.

Dans le COP, l'ONF et les pouvoirs publics veulent régler le problème par le versement de subventions à l'ONF. Ce n'est pas avec une soule que nous réglerons ce problème, ni les pertes d'emploi liées à ces projets. Comme un industriel est obligé de mettre en œuvre des mesures compensatoires environnementales, il devrait être imposé par la loi une mesure équivalente pour les promoteurs de parcs de plaines, de réserve intégrale, réverses biologiques afin qu'ils compensent les préjudices économiques qu'ils provoquent.

Cette compensation nous la voulons en nature par intensification et plantation de surfaces équivalentes pour compenser les volumes perdus aux frais des porteurs du projet afin que chacun assume sa responsabilité sociale.

L'inscription de ce principe dans le PNFB et dans un décret d'application constituerait une avancée majeure.

### 3. Les propriétaires privés

---

Nous avons mené, tout au long de l'année 2015, une réflexion et négociation avec les experts forestiers en vue de moderniser le règlement des ventes et le simplifier. Nous allons déboucher début 2016 sur un accord qui s'est construit entre partenaires commerciaux désireux d'approfondir leurs liens. Je tiens à remercier MM Gourmain et Costaz pour ce bon travail efficace mené coté FNB par MM Hamon, Guillemin et de Nazelle. Les experts sont souvent oubliés alors qu'ils constituent une force commerciale importante et efficace.

Nous avons eu également des échanges aussi avec les forestiers privés et les coopératives mais je dois le reconnaître, c'est plus difficile. Je ne leur en veux pas, je peux comprendre leur réticence, nous devons continuer nos échanges et approfondir nos discussions.

Bien qu'ancrés dans les territoires et attachés aux circuits courts, ces derniers ne partagent pas encore complètement l'intérêt que nous avons de capter, ensemble dans nos territoires, le maximum de valeur ajoutée. Privilégier le long terme au court terme pour avancer ensemble.

Il va donc falloir continuer à nous parler pour progresser et partager des objectifs communs car nos destins sont liés. La question de la contractualisation, des plantations, de la création de valeur avec les propriétaires privés est essentielle et devrait, à terme, nous rassembler.

## 4. Le bois énergie

---

D'un côté, l'Etat se fixe des objectifs ambitieux (irréalistes diront certains) à horizon 2030 : + 18,5 millions de m<sup>3</sup> de bois issus de forêt ou de recyclage pour produire de la chaleur et de l'électricité verte.

Ces objectifs reposent sur des engagements contraignants de la France au travers d'une politique de développement des énergies renouvelables. A l'autre bout de la chaîne, dans la construction, l'Etat ne se fixe aucun objectif en matière de développement de matériaux renouvelables. Juste des vœux, des souhaits, pas d'obligation. Ces engagements asymétriques doivent être impérativement corrigés faute de quoi les erreurs du passé vont se renouveler et provoquer les mêmes déséquilibres.

Le bois énergie ne sortira de la forêt que si nous favorisons l'usage du bois français dans nos maisons, terrasses, palettes, caquettes... Le lien est quasi mathématique. S'il n'y a plus de blé, il n'y aura plus de paille. C'est aussi simple que cela. Nous réalisons bien que ce déséquilibre ne trouvera de solution efficace qu'au travers d'une politique et de textes réglementaires contraignants en faveur des matériaux renouvelables, inexistants aujourd'hui.

Tout le monde sait et reconnaît, en cette période de COP 21, les vertus écologiques du bois. Alors, ayons le courage d'objectifs contraignants. Sinon, les fausses bonnes solutions comme la « cascade use » ou « hiérarchie des usages » relevant de l'économie administrée, prospéreront. Elles ne sont malheureusement pas la bonne réponse au problème car déconnectées du marché. Cette année, par exemple, les invendus lors des ventes ONF sont essentiellement le fait du bois de trituration, les usines utilisatrices étant saturées. Pourquoi serait-il nécessaire de forcer ces secteurs à acheter plus de matière qu'ils n'ont besoin pour respecter ces nouveaux principes de mise en marché ? Chacun aura sa réponse : Est-ce le prix ?

## 5. Nos entreprises, leur avenir

---

Nos entreprises ont besoin de compétitivité pour investir et d'investissements pour renforcer leur compétitivité.

Ces 5 dernières années, le secteur a bénéficié :

- Du CICE pour renforcer sa compétitivité
- D'investissements records (1,5 milliard d'euros), 2 fois supérieurs à la moyenne des industries. (étude BdF)

La compétition mondiale nous impose d'aller plus loin, plus vite, plus fort.

La FNB souhaiterait, à ce titre, qu'un plan d'action et qu'une politique « industrie, forêt, territoire » soit mis en place autour des outils suivants :

- Provision pour investissements car le bois est une industrie lourde
- Prolongation du dispositif fiscal de suramortissement sur une période minimale de 3 ans pour coller au cycle d'investissement des entreprises
- Accès au programme des investissements d'avenir PIA3 porté par le gouvernement
- Renforcer le haut du bilan de nos PME par une fiscalité plus attractive pour les entreprises qui conservent les résultats dans l'entreprise pour investir.

Mais, au-delà, nous appelons de nos vœux à la mise en place d'une loi en faveur de la compétitivité des industries du bois au même titre que l'agriculture et l'agroalimentaire et d'identifier dans un plan



d'action toutes les mesures et simplifications à mettre en œuvre pour gagner en compétitivité à horizon 2030. Faire un tableau comparatif des mesures réglementaires entre les différents pays de l'UE, en ce qui concerne nos métiers pour simplifier et abroger ce qui doit l'être.

Par exemple, pour le secteur palettes, soumis à des normes phytosanitaires strictes (NIMP15), la France est le seul pays au monde à imposer les prises de températures dans l'air ambiant. Tous les autres pays le mesure dans le bois. Pourquoi ? L'idée c'est un problème – une solution.

Autre problème identifié par les industriels du peuplier, celui de la refonte du code de l'urbanisme. La simplification annoncée pourrait faire disparaître les exceptions permettant au code forestier de s'appliquer prioritairement. Ceci impliquerait la prééminence du code de l'urbanisme, sur des documents comme le PSG, les coupes de bois, etc...Ce serait une catastrophe pour la filière bois si personne ne veille sur nos intérêts lors de sa rédaction.

De notre côté, nous ne restons pas inactifs. Nous sommes en train de finaliser avec des partenaires financiers privés un fonds bois doté de 200 millions pour soutenir les entreprises qui valorisent le bois de nos territoires. Nous souhaiterions que la BPI puisse accompagner ce fonds en permettant d'améliorer son accès pour les PME et TPE du secteur.

Par ailleurs, nous lançons avec des banques et des spécialistes, une grande réflexion pour aider les entreprises à préparer leur succession et transmission. Préparer l'avenir passe par là.

## 6. La filière, nos outils

---

Nous vous l'avons confirmé, Monsieur le Ministre, le travail mené ensemble pour sauver le chêne en donnant priorité à la valeur ajoutée sur nos territoires constitue un élément favorable à la participation des industriels français au CSF, dont ils sont absents faute de consensus sur des points importants (export grumes, plantations, investissements). Une filière sans ses représentants industriels nationaux, ce n'est pas satisfaisant. L'entrée effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016 des nouvelles mesures phytosanitaires pour l'export de grumes constituera l'étape qui officialisera notre retour au CSF.

Cette mesure figure, avec les plantations et la provision pour investissements, parmi les 3 priorités que nous avons portées sans succès lors de l'élaboration du CSF. Les lignes bougent, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Vous savez que j'attache une attention extrême aux moyens attribués aux plantations de variétés améliorées et à la modernisation de notre sylviculture pour lui donner un meilleur avenir et la rendre plus productive, plus proche de nos besoins.

J'espère, et nous pousserons dans ce sens, que le PNFB saura donner une vraie priorité aux plantations ainsi que les moyens financiers nécessaires pour motiver les propriétaires d'investir plutôt que capitaliser. Nous trouvons à ce stade le PNFB beaucoup trop timide sur ce point.

Du côté des outils de filière, une structure est aujourd'hui à la croisée des chemins, c'est le CNDB dont l'objet est la promotion du bois. La consommation de bois, français de préférence, est le moteur de l'activité de nos entreprises.

La consommation de bois en France/habitants est inférieure à la moyenne européenne et décline depuis 2007 en raison de la crise du bâtiment. Mais ce n'est pas la seule raison, la bataille des matériaux reste vive et il nous faut, pour enrayer cette baisse, continuer à promouvoir le bois et enchanter nos concitoyens.

Il faut donc d'urgence que, collectivement avec nos organismes financeurs (CODIFAB – FBF), nous ayons le courage de tirer le bilan de nos actions en vue de nous assigner de nouveaux objectifs en concentrant les moyens, pour renforcer l'efficacité des actions menées. C'est indispensable.

La crise exige de mener rapidement ces réformes. Le bois français dispose de formidables atouts face aux matériaux concurrents. A nous de le faire savoir et de nous organiser pour le faire prospérer. Suite à toutes les réalisations engagées, nous signerons début 2016 le CSF avec FBF et FBIE.

## 7. Le chêne : une crise qui engage l'avenir

Je dois, au nom de la filière chêne, remercier de nombreuses personnes pour leur engagement et courage pour faire bouger les lignes. Beaucoup de courage, un engagement de tous les instants ont été nécessaires pour arriver à faire bouger les lignes et organiser la naissance des ventes UE.

- Monsieur le Ministre Stéphane Le Foll  
Merci pour cette réussite et de l'avoir permise malgré quelques vents contraires.
  - Md Geslain Laneelle, Md Borzeix et M. Durand  
Merci pour vos conseils et votre détermination pour faire aboutir les ventes UE.
  - Md Elodie Lematte  
Découvrir un dossier difficile et le soutenir, chapeau !
- Et enfin,
- M. Patrick Falcone  
Il était au début, il est parti avant la fin, mais quel travail.
  - M. Jean-Yves Collet  
Toujours positif pour que la valeur ajoutée retrouve nos territoires. Merci !
  - M. Christian Dubreuil  
A permis que la mesure devienne réalité pour les ventes d'automne.
  - M. Alain Le Berre et M. Benoît Cuillier  
Ont initié avec la FNB le début de la démarche. Merci à eux.

- M. Dominique Jarlier, M. Pierre Grandadan, M. Jacky Favret et toute son équipe ont droit aussi à la première marche. Un soutien et une confiance qui nous permet de construire l'avenir.  
Merci pour la bonne collaboration.
- M. Philippe Gourmain  
Merci pour son adhésion spontanée.
- Le député Franqueville  
Du temps, une bonne analyse suivie de propositions.
- Toutes les personnes de la FNB  
Chacun se reconnaîtra.

Faire évoluer rapidement les modes de vente dans cette belle et grande maison nous prouve que nous pouvons faire évoluer une situation. Ce n'est pas un miracle mais le résultat de la volonté commune.

Nous devons être fiers du travail effectué et le communiquer pour donner de l'espoir à nos filières. Elles ne doivent pas douter que l'avenir se construit par notre action « concertée ».

Sans la mise en place des ventes labélisées, les perspectives des industriels du chêne seraient beaucoup plus sombres. Le chemin est encore long pour parler au passé de la crise du chêne mais l'engagement des pouvoirs publics est essentiel, courageux. Le virage de la contractualisation programmé pour 2016 n'est pas gagné car il faudra réouvrir la question de la régie, du mode de délivrance des bois, etc... avec ouverture d'esprit et pragmatisme sans tabou, ni imposer ce qui se pratique en résineux ou en hêtre. Le chêne, c'est plus complexe.

ONF, FNB et FNCOFOR sortiraient renforcés s'ils franchissent avec succès cette étape importante pour la filière chêne.

Je sais que les lignes ont changé brutalement cet automne et que certains exploitants s'en sont émus. Je m'en excuse auprès d'eux. Nous avons besoin de tout le monde pour redonner du souffle à notre filière à commencer par les exploitants forestiers dont la place reste essentielle.

Le bureau de la FNB a décidé d'organiser au printemps un séminaire afin d'échanger sur la place et le rôle des exploitants dans 5 et 10 ans. Cela me paraît être la façon la plus positive d'aborder la question afin que nous regardions tous dans la même direction. Ce sont aux scieurs de tendre maintenant la main aux exploitants. Le passé est derrière nous, construisons ensemble notre avenir. Et peut-être aussi à l'ONF et aux pouvoirs publics de mieux reconnaître et appuyer une profession qui le mérite.

Pour finir, j'aimerais remercier encore toutes les personnes ayant pris une part de responsabilité pour le bien de notre filière. Merci et continuons tous notre belle aventure.

Philippe SIAT